



Service Juridique et achats

N° ARR20260330\_10

## ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION

**Objet :** Arrêté de délégation de fonction du Maire à M. Pascal Boudier, conseiller municipal

Le Maire de la commune d'Eybens,

**Vu** l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° DEL20260321\_1, en date du 21 mars 2026, par laquelle M. Nicolas Richard a été élu Maire de la commune d'Eybens ;

**Considérant** la nécessité de procéder à une délégation de fonction aux élus pour une bonne administration de la commune ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de fonction est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à **M. Pascal Boudier, conseiller municipal**, pour intervenir dans les domaines suivants : finances et commande publique.

**Article 2 :** La présente délégation de fonction sera complétée par une délégation de signature, actée par un arrêté distinct.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au Préfet de l'Isère et publié sous forme électronique ;
- Publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- Transmission en préfecture le :
- Publication/Affichage le :

Fait à Eybens, le 30 mars 2026



Le Maire,

Nicolas RICHARD